



Gouvernement du Québec  
Le ministre de l'Environnement,  
de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs

## PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 janvier dernier, la députée d'Iberville déposait l'extrait d'une pétition signée par 1 385 personnes demandant l'interdiction de l'utilisation de pièges collants pour la capture de rongeurs.

D'entrée de jeu, je reconnais que la société est de plus en plus sensibilisée au bien-être des animaux et que les méthodes de gestion de la faune, incluant la gestion des animaux importuns, devraient être respectueuses du bien-être de ces derniers et leur éviter une souffrance indue. À titre d'exemple, le Québec encadre déjà l'utilisation de pièges pour certaines espèces d'animaux à fourrure afin de s'assurer que ceux-ci provoquent la mort rapidement.

Considérant les enjeux grandissants de cohabitation avec la faune, le Ministère devra inévitablement se pencher sur les moyens qui peuvent être utilisés par les citoyens pour contrôler les animaux qui causent des dommages aux biens. Interdire certains types de pièges ou certaines méthodes d'intervention, pour une espèce, demande toutefois qu'une analyse des impacts potentiels de cette interdiction et des solutions de remplacement disponibles soit réalisée. L'interdiction de l'utilisation de ce type de piège fera partie des réflexions lors des futurs travaux du Ministère sur la gestion des animaux importuns.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette